

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant qu'en raison du **vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes et d'Entraide du P'tit Belgique du 2 septembre 2023** ;  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes mesures pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération ;

Circulation et Stationnement  
n° 8.3. 375/2023

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1 :

Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits le **samedi 2 Septembre 2023**, de 5h00 à 17h00 dans les rues suivantes :

- Avenue Roger Salengro (à partir de l'avenue de Beaupré), Allée du Nouveau Monde, Cité Saint Georges et Rue des Fusillés (en partie), **seront considérés comme gênants, les véhicules restés en stationnement dans les rues précitées.**

Les véhicules venant de la rue Léon Gambetta et se dirigeant vers Emmerin seront déviés soit par la rue Général Mesny, soit par la rue Gabriel Péri ou soit par la rue de l'Egalité.

La rue du Colonel Dutrey et rue du 3<sup>ème</sup> régiment de Zouaves seront en double sens uniquement pour les riverains.

### ARTICLE 2:

Les panneaux d'interdiction et de déviation seront fournis par les services municipaux le vendredi 1er septembre 2023 dans l'après-midi et mise en place par le comité organisateur.

### ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mardi 3 août 2023



Par empêchement du Maire  
Le 1<sup>er</sup> adjoint délégué

Marc BUQUET